

ANIMATION- JEUNESSE

Plonéis/Guengat

Plogonnec/Pluguffan

Clément Le Bars
Tél. 06 78 09 47 10

E-Mail : clement@ulamir-ebg.org

Séverine Barat
Tél. 06 02 26 73 93

E-Mail : severine@ulamir-ebg.org

Année scolaire 2022/2023



ULAMIR - Centre Social e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21 - contact@ulamir-ebg.org

Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'espace jeunes, il devient **adhérent de l'association**. L'adhésion est de 10 € pour un adhérent de moins de 18 ans et de 18 € pour un adulte. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 30 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...).

Règlement intérieur des Espaces Jeunes

Fonctionnement

Lieu d'accueil

Les espaces jeunes se situent sur 4 communes :

- Plogonnec - rue du Stade (halle des sports)
- Guengat - 25, rue de la Mairie (maison pour tous)
- Plonéis - rue Laënnec (salle Ti An Dourigou - salle de sport)
- Pluguffan - 6, rue de Cornouaille (espace anita conti).

Les Espaces jeunes

En fonction de l'humeur du jour, ils pourront pratiquer sur place des activités physiques, bricoler, faire des jeux ou tout simplement se détendre entre copains et copines. Cela dépend aussi du lieu car tous les espaces jeunes ne sont pas équipés de la même façon. En effet, le mobilier, les jeux, la déco, tout est fait en fonction des souhaits des jeunes, et, surtout, avec leur implication.

Avec l'aide de l'équipe d'animation, ils pourront ensuite mettre en place des activités. Là encore, cela est fait avec les jeunes. Pas de catalogue d'activités, pas de consommation d'alcool mais un accompagnateur disponible pour aider les jeunes à construire leurs projets. Il est possible de faire des actions d'autofinancement pour diminuer le coût.

Les espaces jeunes sont également des lieux d'échanges conviviaux et informels où chacun peut trouver des documents et informations pouvant répondre aux questions que l'on se pose en tant qu'ado.

L'objectif est d'être à leur écoute, disponible pour eux et de pouvoir répondre à leurs besoins.

Période d'ouverture et horaires

Les espaces jeunes sont ouverts sur certains des créneaux suivants :

Période scolaire :

- Le mercredi après-midi
- Le vendredi en fin d'après-midi et en soirée
- Le samedi après-midi

Période vacances :

- Du lundi au vendredi,
- l'après midi et soit le matin, soit le soir

Les créneaux d'accueil libre sont soit de 2 heures, soit de 4 heures. Ce temps comprend le temps d'animation et le temps de ménage.

Pendant les vacances, des sorties à la journée ou demi-journée sont aussi proposées.

La priorité étant donnée aux activités, des changements peuvent avoir lieu ponctuellement et seront affichés à l'espace jeunes.

Condition d'admission

Les espaces jeunes sont ouverts aux jeunes de 11 à 17 ans.

Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les jeunes vont et viennent librement lors de ces accueils. La responsabilité de L'Ulamir ne peut donc être engagée que lorsque le jeune se trouve dans l'enceinte de l'espace jeunes.

Pour chaque sortie extérieure comprenant le trajet en mini bus ou en voiture, un accord parental spécifique sera demandé. La responsabilité de l'Ulamir est alors engagée du départ de l'Espace Jeune jusqu'au retour dans la commune de résidence du jeune.

Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux jeunes sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en contactant le/la directeur/trice. Il est également important d'informer le/la directeur/trice en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les ados doivent impérativement être vaccinés, conformément à la législation en vigueur.

Il est demandé aux parents d'être vigilants et de ne pas amener les enfants dans les espaces jeunes, dans le cas où ils seraient malades ou fiévreux.

Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

Assurance

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux espaces jeunes de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.

Règlement et annulation

Tarifs

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives. La grille tarifaire prend en compte le total des salaires et autres revenus avant abattement.

Pour information vous ne payer pas le coût réel. Le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 2 % du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 92 % et la CAF à environ 6 %.

1 – Instauration d'un grille tarifaire basée sur les même tranches que les AL SH, avec des catégories de tarif :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
revenu mensuel	0 à 1600	1601 à 2370	2371 à 2960	2961 à 4200	4201 et + au non connu
revenu avant abattement	De 0 à 19 200	19 201 à 28 440	28 441 à 35 520	35 521 à 50 400	50 401 à 99 999
% de réduction	50%	35%	25%	15%	/
Catégorie 1 : activités dont le coût pour la structure est compris entre 0 et 3,99 €	1,00 €	1,30 €	1,50 €	1,70 €	2,00 €
Catégorie 2 : activités dont le coût pour la structure est compris entre 4 et 10,99 €	4,00 €	5,20 €	6,00 €	6,80 €	8,00 €
Catégorie 3 : activités dont le coût pour la structure est compris entre 11 et 17,99 €	8,00 €	10,40 €	12,00 €	13,60 €	16,00 €
Catégorie 4 : activités dont le coût pour la structure est compris entre 18 et 25 €	11,50 €	14,95 €	17,25 €	19,55 €	23,00 €

2 – Application d'une réduction fratrie (pour une même activité, sur une même journée) :

2eme enfant	3eme enfant
15%	25%

Modalités d'inscription et de réservation

Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux espaces jeunes est valable pour l'année scolaire 2022-2023, le dossier est également valable pour les vacances scolaires. Merci de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins dans le cadre "Adhésion Ulamir" de la fiche sanitaire de liaison.

A chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de compléter un nouveau dossier comportant les pièces suivantes :

- la fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée,
- une adresse mail,
- la photocopie des **derniers avis d'imposition du foyer** (avis de 2022 du foyer sur les revenus 2021, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 règlement pour l'adhésion de 10 euros.
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant.

Les réservations de sorties

Il est indispensable pour une meilleure organisation (personnel encadrant, prestataires de services...) d'inscrire vos enfants aux activités. Surtout, pendant les périodes de vacances.

Les réservations se font directement auprès de l'équipe d'animation par téléphone ou à l'espace jeunes. Autrement, il est possible de vous inscrire sur le site internet :

ulamirebg.wix.com/espacesjeunes

Pour des raisons de sécurité (encadrement), l'Ulamir se réserve le droit de refuser une inscription le jour même ou hors délais.

En cas de réservation, le même jour de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15 % pour le 2ème et de 25 % à partir du 3ème.

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives.

Annulation de réservation de sorties

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DJEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants.

En cas d'absence pour raison médicale, le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine.

Toute désinscription moins de deux jours avant le jour de présence prévu, sans certificat médical sera facturé à 100 %.

En cas de non annulation, les sorties seront facturées à 100 %.

Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement (nouveau RIB) :
IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488
BIC : CMBRFR2BXXX
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR
- en espèces (faire l'appoint)
- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,
- le numéro de la facture

L'accueil des jeunes

Encadrement

L'équipe d'animation est composée d'un/une directeur/trice du BAFD (ou équivalent), d'animateurs/trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA. Les espaces jeunes sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement réglementaire est d'un animateur pour 12 jeunes.

Les directeurs/directrices veillent au respect de ces normes.

Projet éducatif et pédagogique

Tout d'abord, l'équipe d'animation est partie d'une simple réflexion :

Comment prendre en compte la jeunesse dans sa globalité ?

De cet échange, nous avons donc rédigé un projet pédagogique qui se trouve ci-dessous.

Il se divise en plusieurs axes :

- favoriser les interactions des jeunes avec leur environnement social et culturel
- prendre en compte la place du jeune sur l'espace public
- considérer le jeune dans son environnement familial
- soutenir les jeunes dans leurs spécificités
- accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs
- encourager la participation au sein de l'espace jeunes

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans les espaces jeunes.

Règles de vie

Les espaces jeunes sont des lieux de convivialité. Les jeunes doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un ado ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'espace jeunes. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs et/ou le directeur/directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (bricolage, slime, ...).

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo .

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une gourde.

